

DELIBERATION

OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2025

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 14 octobre 2025 dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 9 décembre 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2025

Le 3 février 2026 à 9h30 le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Pierre RAVIOL étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON, (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM, Suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Monsieur Jean-Michel JALABERT (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD, (1 voix)

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix)

Représentante de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI, suppléante de Monsieur Gaby CHARROUX (1 voix)

ABSENTS et EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON,
- M. Didier REAULT
- M. Yves VIDAL
- Mme Corinne CHABAUD

Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Martial ALVAREZ
- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT,

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL